

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE D'ESPEYRAC

12140

Tél : 05 65 69 88 69
mairie-espeyrac@wanadoo.fr

Arrêté n° 260626_17 du 26 juin 2026
Arrêté de circulation et de stationnement à l'occasion du 52^{ème} Rallye du Rouergue
le vendredi 10 juillet 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESPEYRAC

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'organisation des épreuves du Rallye du Rouergue qui auront lieu vendredi 10 juillet 2026 sur la commune d'Espeyrac,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la police de la circulation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies publiques dans les limites de l'agglomération et de garantir par des mesures appropriées l'ordre et la sécurité publique ;

Sur proposition de l'ASA du Rouergue,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera fermée le vendredi 10 juillet 2026 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des épreuves dans l'ensemble du village. Tout véhicule se trouvant stationné en amont dans le secteur concerné aura la stricte interdiction de circuler dans la zone bouclée durant la totalité des épreuves.

Article 2 : La signalétique réglementaire correspondante sera mise en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 3 : La brigade de gendarmerie d'Entraygues sur Truyère, Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la voirie sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Espeyrac, le 26 juin 2026

Le Maire

Sébastien COSTES

